
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Initiation musicale Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2 Frs 325.- (Frs 163.- semestre)

Solfège – cycle 3 Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

Musique d'ensemble

Ensemble des jeunes Les Cadets : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Rabais famille (cours individuels uniquement) : dès le 2e enfant, réduction de 50.-
dès le 3e enfant , réduction de 100.-.

Des déductions supplémentaires sont effectuées selon l'implication des parents dans les diverses manifestations de l'école. Des déductions exceptionnelles peuvent être accordées lorsque les comptes de la Société le permettent.

Location d'un instrument à vent 120.- / semestre

Informations complémentaires

But de l'école de musique

Le but de l'école est d'offrir un enseignement musical de qualité afin de former et d'assurer la relève de la société de musique.

Instruments

L'instrument et les méthodes sont à la charge de l'élève. L'école possède un certain nombre d'instruments qu'elle peut mettre à disposition contre location (voir « Tarifs »).

Tout élève est responsable de son instrument et du matériel remis. La perte ou la réparation des dégâts provenant du manque de soin ou de négligence sera exécutée par un spécialiste mandaté par l'école et sera facturée à l'élève. La reddition de l'instrument se fait auprès de l'enseignant. Une révision est obligatoire au frais de l'école. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur un instrument propriété de l'école. Le comité a le droit de regard sur l'instrument. L'instrument ne doit pas être utilisé à d'autres fins que l'étude de celui-ci.

Ecolage

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

Ensemble des jeunes

La participation à l'ensemble des Cadets de l'école de musique fait partie intégrante de la formation donnée aux élèves dès la 3ème année de pratique de l'instrument ou en accord avec le professeur et le responsable de site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts/manifestations. L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.



Concours des solistes

Les élèves de l'école de musique sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année. La participation est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour le Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule chaque année au mois de novembre. Les frais de participation aux concours sont pris en charge par l'école de musique.

Camps de musique

Les élèves ont la possibilité de participer aux divers camps organisés par la SCMV ou autre société de musique.

La Société participe financièrement pour 1 camp/élève/année à hauteur de 50% du prix.

